De solides bases

Deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits

2013

Perspectives autochtones : un nouvel éclairage sur le curriculum

accompagner chaque enfant
appuyer chaque élève

Ontario

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons aient accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document est offert en formats substituts sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitut en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

Table des matières

1. Introduction 3
   - 1.1 Contexte 3
   - 1.2 Objet 3
   - 1.3 Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits 5

2. Résumé des activités et des principales réalisations 6
   - 2.1 Objectifs généraux de 2006 à 2012 6
   - 2.2 Mesures de rendement 7

3. Utilisation de données pour augmenter le rendement des élèves 9
   - 3.1 Obtention des premières données de référence sur le rendement des élèves autochtones de l'Ontario 9
   - 3.2 Protection et utilisation des données 13

4. Hypothèses concernant les données sur le rendement des élèves s'identifiant comme autochtones 15
   - 4.1 Indicateurs 15
   - 4.2 Cohortes 16
   - 4.3 Année de référence 16

5. Principaux résultats concernant le rendement des élèves (mesures de rendement 1, 3 et 4) 17
   - 5.1 Tests en lecture de 3e et de 6e année 18
   - 5.2 Tests en écriture de 3e et de 6e année 20
   - 5.3 Tests en mathématiques de 3e et de 6e année 22
   - 5.4 Test en mathématiques de 9e année, cours appliqué et théorique 24
   - 5.5 Accumulation des crédits en 9e année 26
   - 5.6 Test provincial de compétences linguistiques de l'OQRE (élèves admissibles pour la première fois) 27
   - 5.7 Analyse des résultats 28

An Equivalent publication is available in English under the title « A Solid Foundation: Second Progress Report on the Implementation of the Ontario First Nation, Métis, and Inuit Education Policy Framework ».

6. Collecte de données 29

6.1 Résultats du sondage sur les pratiques prometteuses auprès des conseils scolaires 30

6.2 Résultats du sondage pour le rapport d'étape de 2013 30

7. Soutien des élèves (mesures de rendement 5 et 6) 33

8. Soutien des éducatrices et éducateurs (mesures de rendement 2 et 7) 37

8.1 Auto-identification du personnel enseignant 37

8.2 Élaboration d'activités et de ressources de perfectionnement professionnel dans les conseils scolaires et grâce aux partenariats 38

8.3 Perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs dans les écoles des Premières Nations et les écoles fédérales 40

9. Renforcement de l'engagement et sensibilisation dans les conseils scolaires (mesures de rendement 8, 9 et 10) 42

9.1 Initiatives des conseils scolaires 43

9.2 Établissement de partenariats 46

10. Prochaines étapes en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie d'éducation autochtone 48

10.1 Planification de la mise en œuvre pour 2013-2014 et au delà 49

1 Introduction

1.1 Contexte

Le ministère de l'Éducation s'est engagé à améliorer l'éducation des Autochtones en Ontario et à combler les écarts de rendement entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves. En 2007, le Ministère a lancé sa Stratégie d'éducation des Autochtones avec le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (le Cadre), au sein duquel le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et les écoles travaillent à améliorer le rendement scolaire et les résultats d'apprentissage des élèves autochtones qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par la province, ainsi qu'à sensibiliser l'ensemble des élèves à la culture, à l'histoire et aux perspectives diverses des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

L'éducation des Autochtones demeure une priorité. À cet égard, le Ministère continue de se focaliser sur deux objectifs principaux pour 2016 : l'amélioration du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits et la réduction de l'écart de rendement entre les Autochtones et la totalité des élèves[1].

1.2 Objet

Dans le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, le ministère de l'Éducation s'est engagé à faire rapport de l'avancement de sa mise en œuvre. À cette fin, il a publié les rapports suivants :

- *De solides bases pour l'avenir*, un rapport d'étape publié à l'automne 2009;
- *Le chemin se poursuit : Rapport préliminaire sur la mise en œuvre du Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*, publié à l'automne 2012 en guise d'outil pour faciliter le dialogue et inciter les parties prenantes à faire part de leurs commentaires et suggestions pour le deuxième rapport ainsi que pour la mise en œuvre du Cadre jusqu'à 2016 et au delà.

1. Dans le présent document, quand on fait référence à la « totalité des élèves » ou à « l'ensemble des élèves », on entend tous les élèves qui fréquentent les écoles de langue française ou de langue anglaise financées par la province, ce qui comprend les élèves autochtones qui se sont identifiés comme tels et tous les autres élèves fréquentant ces écoles, y compris les élèves autochtones qui ne se sont pas identifiés comme tels. Dans les tableaux, les formes abrégées suivantes sont utilisées : « élèves – écoles françaises » et « élèves – écoles anglaises », ce qui englobe tous les élèves fréquentant ces écoles.

De plus, avant de publier ce rapport, le Ministère a de nouveau réuni le Conseil consultatif ministériel sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour partager le progrès réalisé à ce jour dans la mise en œuvre du Cadre. Le Conseil est un forum pour l'engagement continu des partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que des autres intervenants clés en éducation.

Bien que les six années écoulées depuis le lancement de la Stratégie d'éducation autochtone (la stratégie) et du Cadre ont été marquées par de nombreuses réalisations, le Ministère reconnaît qu'il reste beaucoup de travail à accomplir durant la prochaine étape de mise en œuvre.

Les efforts déployés depuis 2007 visent essentiellement à appuyer :

- **la planification de l'amélioration et la responsabilité, les décisions en matière de politiques et de financement, les mesures ainsi que la production de rapports**, ce qui a permis aux conseils d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones;
- **le renforcement des capacités des conseils scolaires**, en continuant d'offrir des ressources d'apprentissage présentant les perspectives des Autochtones et de la formation connexe, et en favorisant le perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs et des leaders scolaires;
- **l'établissement de relations avec les communautés autochtones,** par la création et le maintien de bonnes relations avec les partenaires en éducation autochtone et le gouvernement fédéral.

Ce deuxième rapport d'étape suit les principes directeurs du Cadre et comprend :

- les principales réussites de la mise en œuvre du Cadre à ce jour;
- les premières données de référence sur le rendement des élèves autochtones de l'Ontario basées sur l'auto-identification volontaire et confidentielle de ces élèves;
- les priorités durant les prochaines étapes de mise en œuvre du Cadre;
- les prochaines étapes en vue d'atteindre les objectifs essentiels de la stratégie.

Le soutien des élèves autochtones est une responsabilité partagée. Les réalisations décrites dans le présent rapport auraient été impossibles sans l'établissement de partenariats efficaces avec les conseils scolaires de district, les écoles, les parents, le personnel enseignant, les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et de nombreux autres partenaires qui se sont investis en éducation.

1.3 Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le Cadre respecte les principes suivants :

1. Excellence et responsabilité

Le gouvernement de l'Ontario estime qu'une éducation de qualité est essentielle au développement continu des communautés autochtones et non autochtones. Le rendement scolaire de chaque élève des Premières Nations, métis et inuit dépend de la prestation d'une éducation de qualité. Le ministère de l'Éducation offre un soutien et des ressources adaptés aux besoins particuliers des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

2. Équité et respect de la diversité

Le gouvernement de l'Ontario crée et maintient pour chaque élève des Premières Nations, métis et inuit un milieu scolaire qui favorise le développement d'une identité personnelle et culturelle positive, ainsi qu'un sentiment d'appartenance aux communautés autochtones et à la collectivité au sens plus large.

Le gouvernement de l'Ontario crée et appuie un milieu scolaire qui promeut les langues et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il reconnaît la diversité des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et approuve l'apprentissage des cultures, de l'histoire et des perspectives de ces communautés dans le système d'éducation provincial.

3. Inclusivité, collaboration et responsabilité partagée

La collaboration entre les gouvernements, les ministères, les établissements d'enseignement (y compris l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les facultés d'éducation) et les familles, les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits est essentielle à la mise en œuvre de programmes et de services d'éducation conçus pour répondre aux besoins particuliers des élèves des Premières Nations, métis et inuits, quel que soit leur lieu de résidence.

4. Respect des droits constitutionnels et des droits issus des traités

Le gouvernement de l'Ontario respecte les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones qui sont protégés en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

2 Résumé des activités et des principales réalisations

2.1 Objectifs généraux de 2006 à 2012

Les objectifs de la première étape de la mise en œuvre du Cadre (de 2006 à 2008) consistaient à « préparer le système ». Voici les principaux jalons atteints à cette étape :

- mise sur pied du Bureau de l'éducation autochtone;
- lancement du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*;
- introduction du Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits, qui fait partie des Subventions pour les besoins des élèves;
- introduction d'un financement pour permettre aux conseils scolaires de réaliser des projets à l'appui de la mise en œuvre du Cadre;
- élaboration d'une politique d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones;
- engagement à l'échelle des conseils scolaires et de la collectivité.

Les objectifs de la deuxième étape de la mise en œuvre du Cadre (de 2009 à 2012) consistaient à approfondir la mise en œuvre. Voici les principaux jalons atteints à cette étape :

- officialisation de partenariats et de collaborations à l'échelle provinciale, régionale et locale;
- mise en œuvre de la politique d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones;
- collecte et analyse de données d'auto-identification des élèves autochtones.

Au cours des trois dernières années, les liens avec les conseils scolaires, les écoles, les parents, les enseignantes et enseignants ainsi que les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits se sont resserrés. Les activités menées ont amélioré le soutien apporté aux élèves

ainsi qu'aux éducatrices et éducateurs, de même que la connaissance et la reconnaissance de l'histoire, des cultures et des perspectives diverses des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le système d'éducation provincial.

Grâce à du soutien supplémentaire, y compris des ressources pédagogiques et des occasions de perfectionnement professionnel, les enseignantes et enseignants sont désormais aussi mieux équipés pour intégrer les perspectives autochtones en classe.

2.2 Mesures de rendement

Le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* propose dix mesures de rendement pour évaluer l'avancement de sa mise en œuvre. Le premier rapport d'étape, intitulé *De solides bases pour l'avenir* (2009), classait ces mesures en quatre grands domaines qui sont devenus prioritaires pour la mise en œuvre du Cadre. La figure 1 résume les mesures de rendement décrites dans ces deux documents.

Figure 1 : Mesures de rendement

Les dix mesures de rendement du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits* (2007)	**Domaines prioritaires du rapport *De solides bases pour l'avenir* (2009)**
1. Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits qui atteignent les normes provinciales lors des évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques effectuées à l'échelle de la province	**1. Utilisation de données pour augmenter le rendement des élèves**
2. Augmentation notable des Premières Nations, des Métis et des Inuits, au sein du personnel enseignant et non enseignant, dans les conseils scolaires de l'Ontario	
3. Augmentation notable du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, métis et inuits	
4. Amélioration substantielle du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits	
5. Amélioration substantielle de l'estime de soi des élèves des Premières Nations, métis et inuits	**2. Soutien des élèves**
6. Collaboration accrue entre les administrations scolaires des Premières Nations et les conseils scolaires pour veiller à ce que les élèves des Premières Nations dans les collectivités des Premières Nations reçoivent la préparation nécessaire pour réussir quand ils passent dans des écoles financées par la province	
7. Satisfaction accrue des éducatrices et éducateurs des écoles financées par la province quant aux activités et aux ressources de perfectionnement professionnel prévues pour les aider à mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits	**3. Soutien des éducatrices et éducateurs**
8. Participation accrue des parents des Premières Nations, métis et inuits à l'éducation de leurs enfants	**4. Renforcement de l'engagement et sensibilisation**
9. Augmentation des occasions de partage des connaissances, de collaboration et de règlement des problèmes entre les collectivités autochtones, les gouvernements et les administrations scolaires des Premières Nations, les écoles, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation	
10. Intégration de possibilités pédagogiques qui permettent d'améliorer de manière significative la sensibilisation à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits	

3
Utilisation de données pour augmenter le rendement des élèves

3.1 Obtention des premières données de référence sur le rendement des élèves autochtones de l'Ontario

L'Ontario reconnaît le besoin de disposer d'une source de données exactes et fiables sur les élèves autochtones qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par la province. Ces données sont utilisées aux fins suivantes :

- évaluer les progrès accomplis par l'Ontario quant au soutien apporté à tous les élèves autochtones pour qu'ils réalisent leur plein potentiel;
- évaluer les progrès accomplis par rapport aux mesures du rendement des élèves;
- déterminer et réduire l'écart de rendement entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves;
- comprendre les besoins des apprenantes et apprenants autochtones et les défis auxquels ils font face;
- évaluer les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives ciblées pour améliorer le rendement scolaire des élèves autochtones;
- aider les conseils scolaires à offrir des programmes et un soutien améliorés aux élèves autochtones;
- permettre aux conseils scolaires de concentrer leurs efforts sur des stratégies efficaces visant le rendement des élèves.

L'Ontario reconnaît également que des relations de travail et des partenariats solides qui se fondent sur la confiance et l'objectif commun d'améliorer les résultats d'apprentissage des élèves autochtones sont un facteur déterminant pour les décisions que prennent les élèves et les familles autochtones de s'auto-identifier ou pas.

3.1.1 Auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones

Les projets des conseils scolaires de district financés par le Ministère favorisent l'élaboration et la mise en œuvre continues de politiques qui donnent aux élèves autochtones le choix de s'identifier volontairement et en toute confidentialité comme Premières Nations, Métis ou Inuits. Ce financement a permis de soutenir des initiatives d'engagement dans la collectivité concernant l'auto-identification ainsi que des occasions de perfectionnement professionnel pour le personnel des conseils scolaires.

Établissement des données de référence sur le rendement des élèves autochtones

Le Ministère a établi des données de référence sur le rendement des élèves autochtones à l'aide des politiques des conseils scolaires de district concernant l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, et grâce au Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn), le système de collecte de données provincial du Ministère.

En avril 2013, les 76 conseils et administrations scolaires avaient établi des politiques d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones (moins de 10 conseils avaient des politiques en la matière en 2007).

Le personnel du Bureau de l'éducation des Autochtones du Ministère a joué un rôle crucial dans l'offre de soutien direct aux conseils scolaires en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones.

Le soutien apporté aux conseils continue de les aider à personnaliser leurs politiques en fonction des besoins et des attentes des communautés et des familles des Premières Nations, des Métis et des Inuits de leur territoire.

Ainsi, depuis 2007, les conseils scolaires ont réalisé des progrès considérables pour élaborer et mettre en œuvre des politiques d'auto-identification des élèves autochtones et recueillir des données à ce sujet.

- **En octobre 2009, lorsque le Ministère a entrepris la collecte de données d'auto-identification à l'échelle provinciale** à l'aide du SISOn, 34 conseils scolaires ont fourni des données sur un total de 8 684 élèves s'identifiant comme Premières Nations, Métis et Inuits.
- **Les données préliminaires d'octobre 2012** montrent que 70 conseils scolaires ont présenté des données au Ministère et que 28 079 élèves se sont auto-identifiés (22 322 comme Premières Nations, 5 331 comme Métis et 426 comme Inuits).

Même si les données d'auto-identification ne tiennent pas encore compte de tous les élèves autochtones, elles servent de point de comparaison pour évaluer les progrès accomplis relativement à l'auto-identification des élèves autochtones, aux niveaux de rendement et à la réduction des écarts de rendement.

3.1.2 Données recueillies grâce à l'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones

Avant la collecte de données à l'aide de politiques d'auto-identification volontaire et confidentielle des élèves autochtones, Statistique Canada était la seule source d'information sur la population autochtone de l'Ontario. Les données du Recensement de la population n'indiquaient pas le nombre d'apprenantes et d'apprenants autochtones qui fréquentaient les écoles élémentaires et secondaires financées par la province. En revanche, les données de Statistique Canada fournissent une estimation de la population autochtone d'âge scolaire, ce qui permet d'évaluer les progrès accomplis quant à l'auto-identification des élèves autochtones.

D'après les données du Recensement de 2006, la population autochtone d'âge scolaire (de 5 à 19 ans) en Ontario comptait 66 850 personnes. Les données préliminaires de l'*Enquête nationale auprès des ménages de 2011* de Statistique Canada révèlent que la population autochtone d'âge scolaire (de 5 à 19 ans) en Ontario a considérablement augmenté et compte maintenant près de 78 000 personnes, dont :

- 55 185 Premières Nations;
- 19 045 Métis;
- 1 055 Inuits;
- 2 710 personnes d'identité multiple ou d'une autre identité.

Selon les données de la liste nominative de 2011-2012 d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), environ 14 000 élèves des Premières Nations habitent à l'intérieur des réserves et fréquentent les écoles administrées par les Premières Nations. Par conséquent, on estime que 64 000 des quelque 78 000 élèves autochtones fréquentent les écoles élémentaires et secondaires financées par la province.

Les données préliminaires d'octobre 2012 provenant du SISOn indiquent que 44 % de ces 64 000 élèves autochtones fréquentant les écoles financées par la province se sont identifiés comme tels.

Des données exactes et fiables sont essentielles pour évaluer les progrès réalisés concernant le rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits, pour appuyer la planification de l'amélioration et la responsabilité à cet égard dans tous les conseils et toutes les administrations scolaires, ainsi

que pour guider les décisions en matière de politiques et de financement, les mesures et la production de rapports réguliers.

Les figures 2 à 5 présentent en détail les données recueillies par le Ministère concernant les élèves autochtones s'étant auto-identifiés.

Figure 2 : Progrès accomplis d'une année à l'autre concernant l'auto-identification des élèves autochtones, de 2009 à 2012

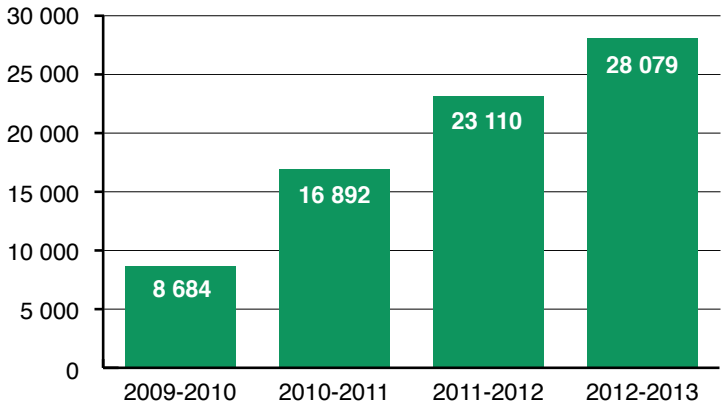

Source : Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn). Nombre d'élèves au 31 octobre de chaque année. Les données d'octobre 2012 sont préliminaires et peuvent faire l'objet de modifications.

Figure 3 : Répartition des élèves s'auto-identifiant comme Premières Nations, Métis et Inuits

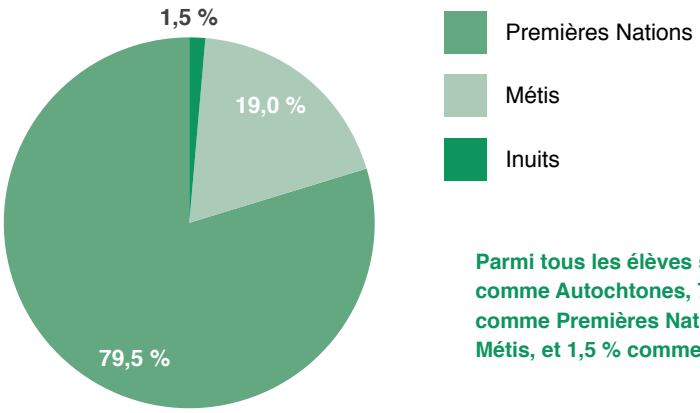

Parmi tous les élèves s'identifiant comme Autochtones, 79,5 % s'identifient comme Premières Nations, 19 % comme Métis, et 1,5 % comme Inuits.

Source : Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn). Les données d'octobre 2012 sont préliminaires et peuvent faire l'objet de modifications.

Figure 4 : Pourcentage d'élèves s'identifiant comme Premières Nations, Métis ou Inuits par rapport au nombre total d'élèves, octobre 2012

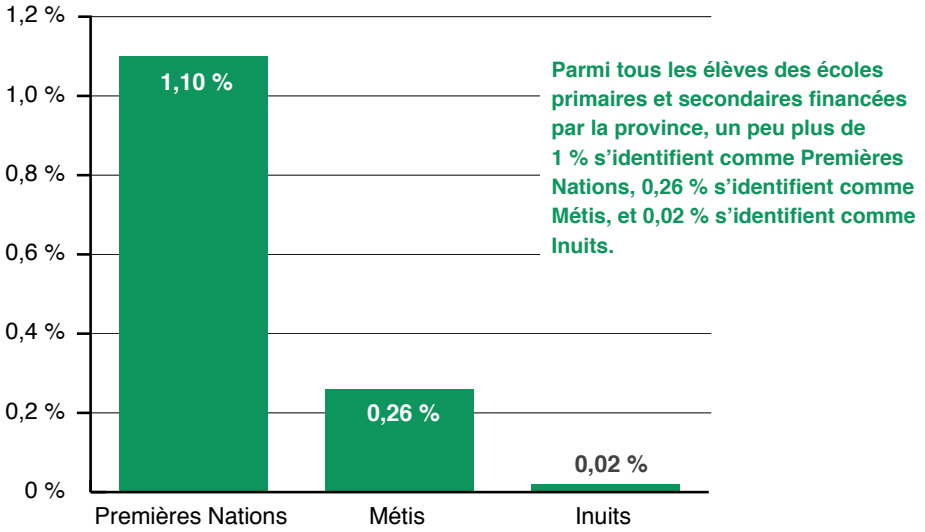

Source : Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn). Les données d'octobre 2012 sont préliminaires et peuvent faire l'objet de modifications.

3.2 Protection et utilisation des données

Il est important que le Ministère fournisse aux familles et aux communautés autochtones les renseignements dont elles ont besoin pour comprendre comment les données du processus d'auto-identification seront utilisées. Grâce aux données de l'auto-identification, les écoles et les conseils scolaires peuvent mieux comprendre les caractéristiques démographiques de leurs apprenantes et apprenants des Premières Nations, métis et inuits. Ils sont en mesure de mettre en œuvre des stratégies ciblées pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Citons notamment l'offre de programmes et l'augmentation du contenu ou du curriculum pertinent sur le plan culturel, en vue de soutenir et d'améliorer le milieu d'apprentissage.

À l'échelle provinciale, le Ministère communique ces données pour :

- encourager les élèves des Premières Nations, métis et inuits ainsi que leurs familles à s'identifier comme tels;
- augmenter le nombre de conseils scolaires qui recueillent et communiquent des données;
- améliorer l'engagement dans la collectivité en faisant comprendre à tous l'importance de l'analyse et de la communication des données d'auto-identification;

- faire l'évaluation et le suivi du rendement des élèves s'identifiant comme Autochtones pour cerner leurs possibilités et leurs défis;
- accroître l'utilisation et l'analyse de données afin d'élaborer des initiatives visant la réussite des élèves ou d'offrir un soutien financier ciblé.

Le Ministère recueille et communique des données d'auto-identification en vertu de son pouvoir de recueillir, directement ou indirectement, des renseignements personnels, conformément à l'article 8.1(1) de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chapitre E.2. Afin de protéger les personnes qui fournissent les données :

- le Ministère recueille les données indirectement par l'intermédiaire des écoles et des conseils scolaires; cela signifie que les élèves déclarent être des Autochtones à leur l'école, mais pas au Ministère;
- le Ministère est lié par les règlements de protection de la vie privée adoptés en application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. F.31, et prend toutes les mesures nécessaires pour protéger les renseignements personnels qu'il recueille;
- les renseignements personnels recueillis par les écoles et les conseils scolaires sont protégés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990;
- l'Avis de collecte indirecte de renseignements personnels et le feuillet d'information s'y rapportant fournissent des précisions sur la protection de la vie privée et peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.edu.gov.on.ca/fre/about/access.html;
- tous les éléments permettant d'identifier les personnes sont éliminés des renseignements sur les élèves, et les données sont regroupées avant d'être publiées afin de protéger la vie privée;
- comme mesure de protection supplémentaire, le Ministère ne divulgue pas les ensembles de données concernant 15 élèves ou moins lorsqu'il publie des renseignements.

4

Hypothèses concernant les données sur le rendement des élèves s'identifiant comme Autochtones

En établissant les premières données de référence sur le rendement des élèves autochtones de l'Ontario, le Ministère a minutieusement étudié la façon d'analyser les données d'auto-identification et de leur donner un sens, en vue de cerner les tendances et d'aider à la planification. Le Ministère continuera à tabler sur les modèles efficaces qu'il a élaborés en mettant en œuvre diverses stratégies visant le rendement des élèves, qui misent sur les relations établies et renforcent la capacité du secteur. Il continuera également à analyser et à adopter des approches fondées sur des données probantes afin de soutenir l'amélioration du rendement des élèves.

4.1 Indicateurs

Les mesures de rendement 1, 3 et 4 énumérées à la figure 1 (voir page 8) concernent des indicateurs précis et mesurables du rendement des élèves autochtones :

1. Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits qui atteignent les normes provinciales lors des évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques effectuées à l'échelle de la province
3. Augmentation notable du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, métis et inuits
4. Amélioration substantielle du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits

Comme le ministère de l'Éducation utilise actuellement des indicateurs similaires pour mesurer la réussite scolaire de l'ensemble des élèves, il utilise ces mêmes indicateurs comme données de référence provinciales pour mesurer le rendement associé aux élèves autochtones. La figure 5 montre les mesures de rendement à l'échelle provinciale, ainsi que les indicateurs concernant les élèves s'identifiant comme Premières Nations, Métis et Inuits.

Figure 5 : Mesures de rendement du Cadre et indicateurs concernant les élèves des Premières Nations, métis et inuits

Mesures de rendement	Indicateurs
1. Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits qui atteignent les normes provinciales lors des évaluations en lecture, en écriture et en mathématiques effectuées à l'échelle de la province	• Résultats des tests de l'OQRE* en lecture, en écriture et en mathématiques de 3e année • Résultats des tests de l'OQRE en lecture, en écriture et en mathématiques de 6e année • Résultats des tests de l'OQRE en mathématiques de 9e année • Résultats du Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) de 10e année de l'OQRE
3. Hausse significative du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, métis et inuits	• Aucun indicateur pour l'année de référence 2011-2012
4. Amélioration substantielle du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits	• Accumulation des crédits en 9e année

* Office de la qualité et de la responsabilité

4.2 Cohortes

Compte tenu de la diversité des élèves des Premières Nations, métis et inuits, le Ministère produit des rapports différents pour chaque cohorte, plutôt que de les regrouper en une seule cohorte « autochtone ». Cela permet de mieux comprendre les besoins particuliers de chaque cohorte et de tabler sur les points forts afin de favoriser la réussite de l'ensemble des élèves autochtones.

Les données de référence comprennent des données d'ensemble à l'échelle provinciale seulement. La prudence est de mise lorsque l'on interprète des résultats qui représentent de très petites cohortes, comme les données sur les élèves inuits. Le Ministère s'attend à ce que les cohortes d'élèves s'agrandissent au cours des prochaines années, car de plus en plus d'élèves et de familles décident de s'identifier comme Autochtones, et de plus en plus de conseils scolaires recueillent des données et les communiquent au Ministère. L'augmentation notable de la taille des cohortes d'élèves qui s'identifient comme Autochtones peut faire varier les indicateurs des prochains rapports.

4.3 Année de référence

Les données de référence sur le rendement des élèves autochtones comprennent les résultats de l'année scolaire 2011-2012 des élèves qui ont déclaré être membre d'une Première Nation ou être Métis ou Inuits au cours de 2011-2012. Elles représentent 68 conseils scolaires, tant ruraux qu'urbains, répartis sur un grand territoire. Les données visent seulement l'année de référence, c'est à dire l'année au cours de laquelle les élèves de chaque cohorte se sont identifiés comme Autochtones.

5
Principaux résultats concernant le rendement des élèves (mesures de rendement 1, 3 et 4)

Rappelons que, comme indiqué précédemment, les mesures de rendement 1, 3 et 4 du Cadre concernent des indicateurs précis et mesurables du rendement des élèves autochtones :

1. **Augmentation notable du pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits qui atteignent les normes provinciales lors des évaluations effectuées à l'échelle de la province en lecture, en écriture et en mathématiques**

   Les figures 6 à 13 ainsi que la figure 15 présentent les résultats de l'OQRE concernant les élèves s'étant identifiés auprès de l'OQRE comme Premières Nations, métis ou inuits au cours de l'année scolaire 2011-2012.

   Ces résultats sont présentés avec ceux des écoles de langue anglaise et française de la province, ce qui inclut les élèves qui se sont identifiés comme Autochtones *et* le reste des élèves, y compris les élèves autochtones qui ne se sont pas identifiés comme tels.

3. **Augmentation notable du taux d'obtention du diplôme des élèves des Premières Nations, métis et inuits**

Aucune donnée pour cette mesure de rendement n'existe à ce jour, car le Ministère calcule le taux provincial d'obtention du diplôme sur cinq ans et ne calcule pas de taux pour les sous-populations. Le Ministère établira une méthode provinciale pour calculer le taux d'obtention du diplôme des sous-populations, y compris des élèves s'identifiant comme Autochtones.

Dans le respect des principes d'auto-identification volontaire, et pour garantir la qualité et la portée des données, le Ministère définira une cohorte d'élèves de 9e année s'étant identifiés comme Premières Nations, Métis et Inuits en utilisant les données de 2011-2012 pour calculer un taux d'obtention du diplôme sur cinq ans en 2016-2017. (Selon cette approche, il faut aussi définir 2011-2012 comme l'année de référence.)

4. Amélioration substantielle du rendement des élèves des Premières Nations, métis et inuits

La figure 14 montre le nombre d'élèves des Premières Nations, métis et inuits de 9e année et le nombre total d'élèves de 9e année compris dans la cohorte ayant accumulé des crédits, ainsi que le nombre et le pourcentage de ces élèves qui ont accumulé au moins huit crédits en 2011-2012. L'obtention d'au moins huit crédits avant la fin de la 9e année indique que l'élève est en voie d'obtenir son diplôme.

5.1 Tests en lecture de 3e et de 6e année

Les figures 6 et 7 montrent le nombre d'élèves ayant passé les tests de l'OQRE en lecture de 3e et de 6e année au cours de l'année scolaire 2011-2012 ainsi que le pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme provinciale (niveaux 3 et 4).

Figure 6 : Test de l'OQRE en lecture de 3e année (2011-2012)

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 1 589 élèves des Premières Nations, métis et inuits ont passé le test de l'OQRE en lecture de 3e année, comparativement à 121 727 élèves des écoles de langue anglaise et à 7 159 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	1 283	44 %
Métis	282	61 %
Inuits	24	58 %
Élèves – écoles anglaises	121 727	66 %
Élèves – écoles françaises	7 159	75 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

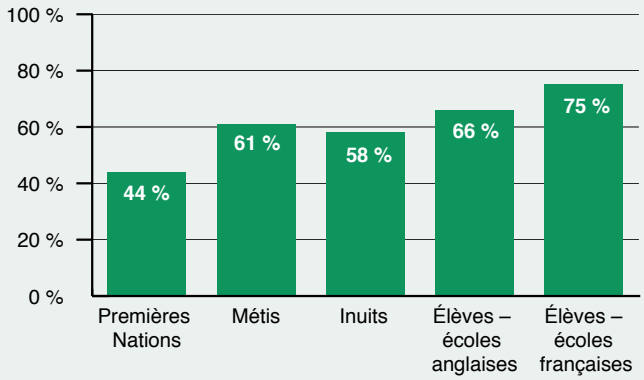

Figure 7: Test de l'OQRE en lecture de 6e année (2011-2012)

Cette figure montre un total de 1 761 élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant passé le test de l'OQRE en lecture de 6e année, comparativement à 129 420 élèves des écoles de langue anglaise et à 6 387 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	1 400	53 %
Métis	337	65 %
Inuits	24	54 %
Élèves – écoles anglaises	129 420	75 %
Élèves – écoles françaises	6 387	86 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

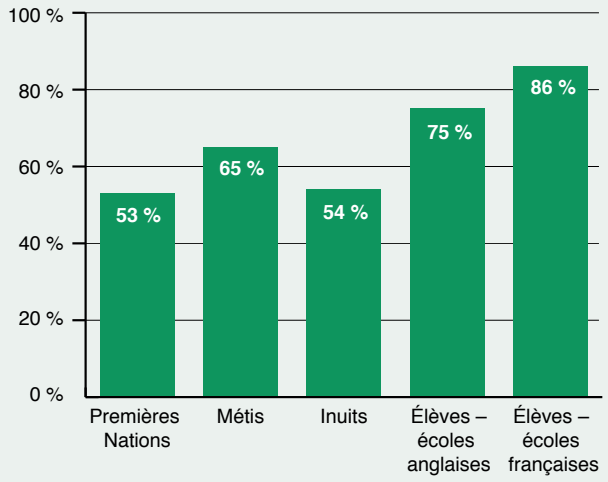

5.2 Tests en écriture de 3e et de 6e année

Les figures 8 et 9 montrent le nombre d'élèves ayant passé les tests de l'OQRE en écriture de 3e et de 6e année au cours de l'année scolaire 2011-2012 ainsi que le pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme provinciale (niveaux 3 et 4).

Figure 8 : Test de l'OQRE en écriture de 3e année (2011-2012)

Au total, 1 589 élèves des Premières Nations, métis et inuits ont passé le test de l'OQRE en écriture de 3e année, comparativement à 121 727 élèves des écoles de langue anglaise et à 7 162 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	1 283	55 %
Métis	282	68 %
Inuits	24	54 %
Élèves – écoles anglaises	121 727	76 %
Élèves – écoles françaises	7 162	83 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

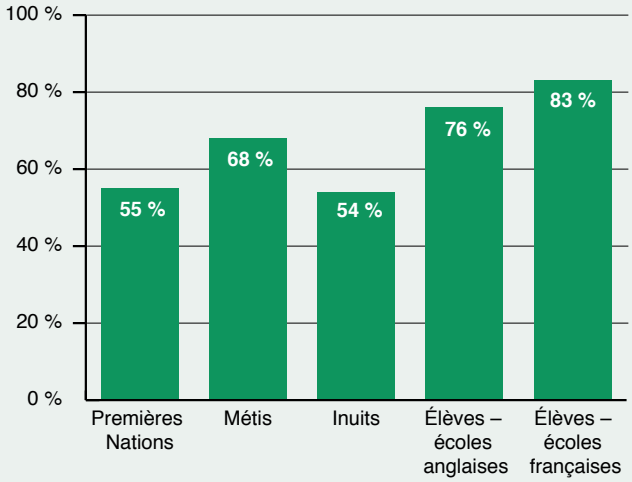

Figure 9 : Test de l'OQRE en écriture de 6e année (2011-2012)

Cette figure montre un total de 1 761 élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant passé le test de l'OQRE en écriture de 6e année, comparativement à 129 420 élèves des écoles de langue anglaise et à 6 388 élèves des écoles de langue française.

Résultats		Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Groupe	**Nombre d'élèves**	**Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)**
Premières Nations	1 400	50 %
Métis	337	64 %
Inuits	24	50 %
Élèves – écoles anglaises	129 420	74 %
Élèves – écoles françaises	6 388	85 %

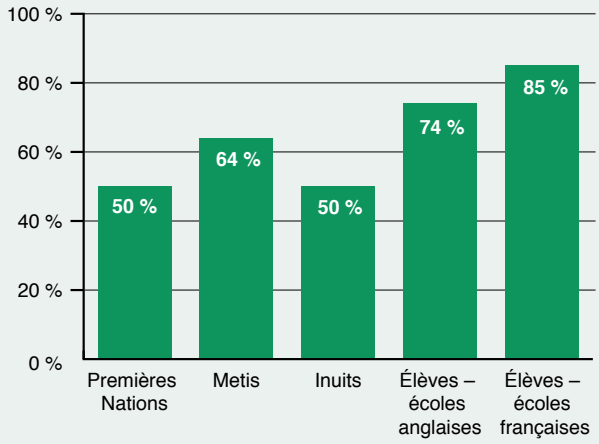

5.3 Tests en mathématiques de 3e et de 6e année

Les figures 10 et 11 montrent le nombre d'élèves ayant passé les tests de l'OQRE en mathématiques de 3e et de 6e année au cours de l'année scolaire 2011-2012 ainsi que le pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme provinciale (niveaux 3 et 4).

Figure 10 : Test de l'OQRE en mathématiques de 3e année (2011-2012)

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 1 608 élèves des Premières Nations, métis et inuits ont passé le test de l'OQRE en mathématiques de 3e année, comparativement à 126 439 élèves des écoles de langue anglaise et à 7 162 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	1 297	45 %
Métis	287	62 %
Inuits	24	62 %
Élèves – écoles anglaises	126 439	68 %
Élèves – écoles françaises	7 162	75 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

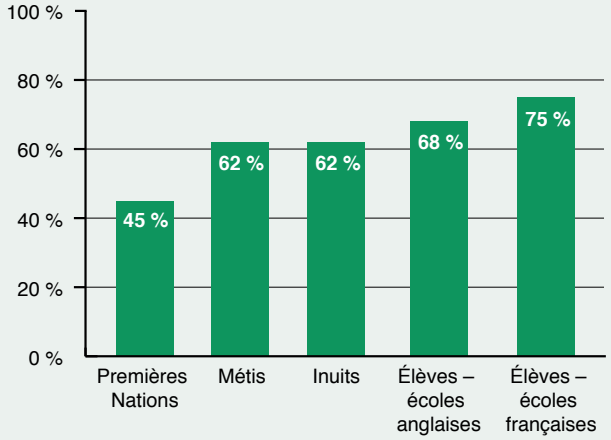

Figure 11 : Test de l'OQRE en mathématiques de 6e année (2011-2012)

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, un total de 1 763 élèves des Premières Nations, métis et inuits ont passé le test de l'OQRE en mathématiques de 6e année, comparativement à 129 368 élèves des écoles de langue anglaise et à 6 388 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	1 401	31 %
Métis	338	45 %
Inuits	24	38 %
Élèves – écoles anglaises	129 368	58 %
Élèves – écoles françaises	6 388	82 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

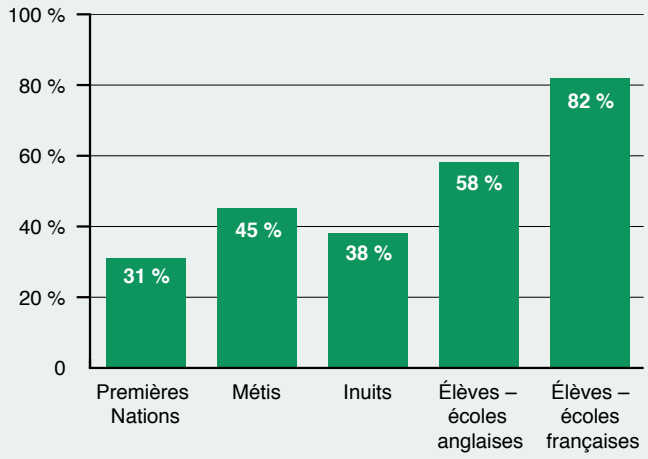

5.4 Test en mathématiques de 9e année, cours appliqué et théorique

Les figures 12 et 13 montrent le nombre d'élèves ayant passé les tests de l'OQRE en mathématiques de 9e année pour les cours appliqué et théorique durant l'année scolaire 2011-2012, ainsi que le pourcentage d'élèves qui ont atteint la norme provinciale (niveaux 3 et 4). Elles ne présentent pas les résultats des élèves inuits, car les données de l'OQRE représentant des groupes de 15 élèves ou moins sont supprimées pour protéger la vie privée de ces élèves.

Figure 12 : Test de l'OQRE en mathématiques, cours appliqué de 9e année (2011-2012)

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, un total de 866 élèves des Premières Nations et métis ont passé le test de l'OQRE, comparativement à 41 799 élèves des écoles de langue anglaise et à 1 451 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	736	37 %
Métis	130	39 %
Élèves – écoles anglaises	41 799	44 %
Élèves – écoles françaises	1 451	44 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

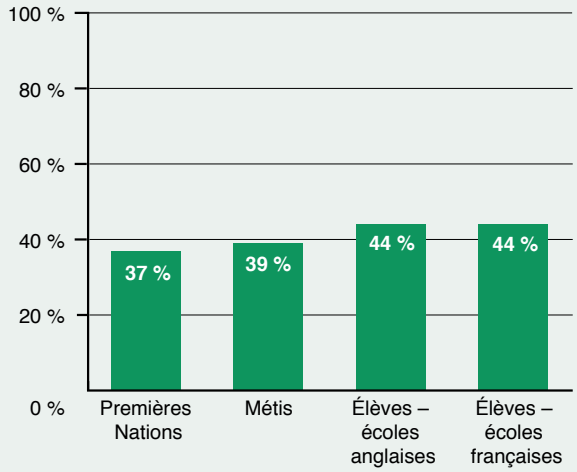

Figure 13 : Test de l'OQRE en mathématiques de 9e année, cours théorique (2011-2012)

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, un total de 610 élèves des Premières Nations et métis ont passé le test de l'OQRE, comparativement à 97 741 élèves des écoles de langue anglaise et à 4 013 élèves des écoles de langue française.

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves	Pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)
Premières Nations	440	65 %
Métis	170	78 %
Élèves – écoles anglaises	97 741	84 %
Élèves – écoles françaises	4 013	78 %

Pourcentage d'élèves ayant atteint ou dépassé la norme provinciale (niveaux 3 et 4)

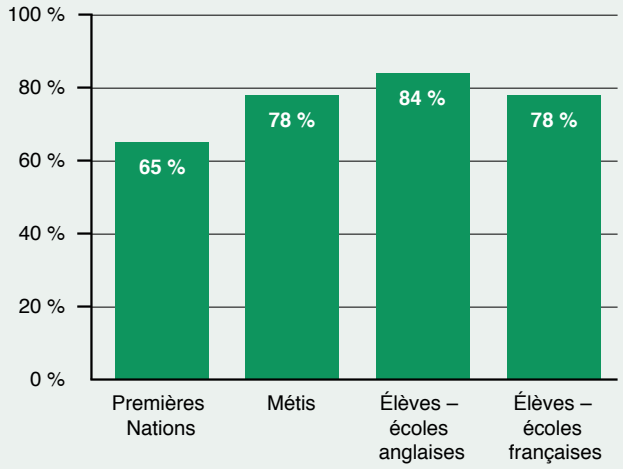

5.5 Accumulation des crédits en 9e année

La figure 14 montre le nombre total d'élèves de 9e année inclus dans la cohorte ayant accumulé des crédits, ainsi que le nombre et le pourcentage de ces élèves ayant accumulé au moins huit crédits en 2011-2012. L'obtention d'au moins huit crédits avant la fin de la 9e année indique que l'élève est en voie d'obtenir son diplôme.

Figure 14 : Accumulation des crédits en 9e année* (2011-2012)

Résultats

Groupe	Total	Au moins huit crédits	Pourcentage d'élèves ayant accumulé au moins huit crédits
Premières Nations	1 546	938	61 %
Métis	379	283	75 %
Inuits	23	15	65 %
Ensemble des élèves	147 889	125 026	85 %

Pourcentage d'élèves ayant accumulé au moins huit crédits

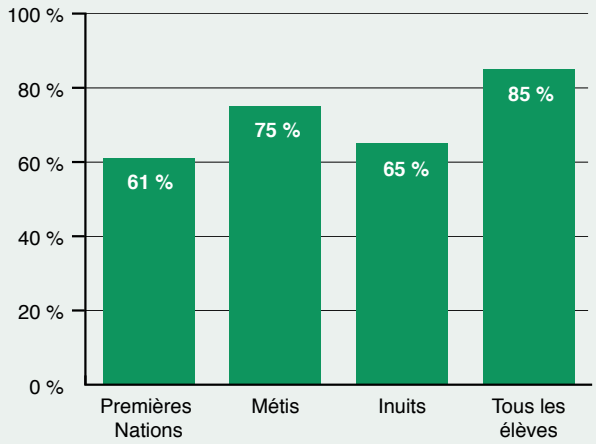

* L'accumulation des crédits en 9e année est un indicateur du Ministère établi à partir des données fournies par les conseils scolaires. Lorsqu'il rend public cet indicateur, le Ministère compte dans la cohorte tous les élèves des écoles de langue anglaise et française de la province.

5.6 Test provincial de compétences linguistiques de l'OQRE (élèves admissibles pour la première fois)

La figure 15 donne les résultats des élèves qui sont « admissibles pour la première fois » et qui participent pleinement, c'est-à-dire ceux qui sont admissibles au Test provincial des compétences linguistiques (TPCL) pour la première fois, ainsi que leur pourcentage de réussite.

Figure 15 : Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) – élèves admissibles pour la première fois* en 2011-2012

Résultats

Groupe	Nombre d'élèves participant pleinement	Pourcentage d'élèves ayant réussi (parmi ceux qui ont passé le test)
Premières Nations	1 045	59 %
Métis	288	77 %
Inuits	21	86 %
Élèves – écoles anglaises	137 002	82 %
Élèves – écoles françaises	5 318	85 %

Pourcentage des élèves admissibles pour la première fois ayant réussi le Test provincial de compétences linguistiques de l'OQRE

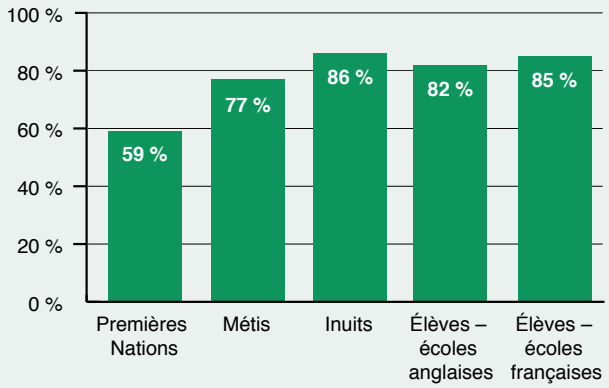

* Les membres de cette cohorte décrits ici sont en général entrés en 9e année au cours de l'année scolaire 2010-2011 et ont passé le TPCL (avec tous les autres élèves placés dans cette cohorte) pour la première fois en mars 2012. Les « élèves admissibles pour la première fois » comprennent tous ceux qui travaillent à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

5.7 Analyse des résultats

Il est important de préciser que de nombreux élèves des Premières Nations, métis et inuits excellent à l'école. Il faut aussi savoir que les données d'auto-identification recueillies à ce jour ne représentent pas l'ensemble des élèves autochtones. Toutefois, une analyse préliminaire de ces données révèle un écart de rendement constant entre les élèves autochtones et l'ensemble des élèves. Les données montrent que :

Les élèves des Premières Nations, métis et inuits n'ont pas les mêmes niveaux de rendement que l'ensemble des élèves ontariens, à savoir :

- les résultats aux tests de l'OQRE en lecture de 3e et de 6e année montrent des écarts variant de 5 à 33 points de pourcentage entre les élèves des Premières Nations, métis et inuits, et les élèves des écoles de langue anglaise et française ayant atteint ou dépassé la norme provinciale;
- les résultats des tests de l'OQRE en écriture de 3e et de 6e année montrent des écarts similaires allant de 8 à 35 points de pourcentage ayant atteint ou dépassé la norme provinciale;
- les résultats des tests de l'OQRE en mathématiques de 3e et de 6e année chez les élèves des Premières Nations, métis et inuits vont de 6 à 51 points de pourcentage en dessous des résultats des élèves des écoles de langue anglaise et française;
- les résultats des élèves des Premières Nations, métis et inuits aux tests de l'OQRE en mathématiques de 9e année sont de 19 points de pourcentage en dessous des résultats des élèves des écoles de langue anglaise et française;
- le nombre d'élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant réussi le TPCL varie considérablement d'un groupe à l'autre, l'écart allant de 26 points de pourcentage en dessous du nombre d'élèves des écoles de langue française à 4 points de pourcentage au-dessus du nombre d'élèves des écoles de langue anglaise;
- le pourcentage des élèves des Premières Nations, métis et inuits ayant accumulé au moins huit crédits en 9e année se situe entre 10 et 24 points de pourcentage sous la moyenne provinciale.

En établissant des données de référence sur le rendement des élèves s'identifiant comme Autochtones, le Ministère et les conseils scolaires peuvent continuer de peaufiner leurs stratégies et élaborer de nouvelles initiatives en vue de réduire les écarts de rendement scolaire.

Le rapport public de ces écarts fait partie de l'engagement du Ministère à réduire les écarts de rendement, à cerner les aspects qu'il y a lieu d'améliorer et à faire preuve de responsabilité.

6
Collecte de données

Pour être au fait des progrès accomplis en matière d'éducation autochtone en Ontario, le Ministère a recueilli des données d'une variété de sources, dont : plus de 1 000 projets réalisés par les conseils scolaires concernant les élèves des Premières Nations, métis et inuits; divers sondages auprès des conseils scolaires; des rapports finaux sur un grand nombre d'initiatives des conseils scolaires; des rapports sur les programmes parallèles d'éducation secondaire offerts par le Centre d'amitié autochtone.

Le Ministère a également réalisé deux sondages :

- Le sondage sur les pratiques prometteuses qui a été réalisé à l'automne 2012 par deux sociétés d'experts-conseils indépendantes portait sur les pratiques prometteuses relatives aux stratégies visant le rendement des élèves que les conseils scolaires avaient adoptées pour appuyer les élèves des Premières Nations, métis et inuits. Le travail a consisté à examiner les rapports des conseils scolaires et des organismes autochtones de la province, puis à recueillir des renseignements sur les perspectives des élèves, du personnel enseignant et des parents au moyen de groupes de discussion et de sondages en ligne.
- Le sondage pour le rapport d'étape, réalisé au printemps 2013 par le Bureau de l'éducation autochtone du Ministère, visait à recueillir des commentaires sur la mise en œuvre du Cadre de la part des conseils scolaires de district, du personnel enseignant, des élèves, des parents et des organismes communautaires autochtones.

Dans l'ensemble, les résultats du sondage sur les pratiques prometteuses et du sondage pour le rapport d'étape suggèrent que la mise en œuvre du Cadre a eu un effet positif pour les élèves autochtones et non autochtones. Les répondants ont défini le besoin d'efforts soutenus comme suit :

- un besoin constant de bâtir des liens solides tant à l'échelle provinciale que locale, en mettant l'accent sur la collaboration et les partenariats en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des initiatives en matière d'éducation autochtone aboutissant à une amélioration du rendement scolaire;

- l'échange de données à l'échelle provinciale et locale qui respecte les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession adoptés par les Premières Nations pour toute étude les concernant;
- une meilleure harmonisation du Cadre et des principales initiatives ministérielles et interministérielles;
- le besoin d'un engagement sérieux des partenaires des Premières Nations, métis et inuits envers les initiatives relatives au Cadre qui concernent l'amélioration des taux de rendement et de l'estime de soi des élèves autochtones.

6.1 Résultats du sondage sur les pratiques prometteuses auprès des conseils scolaires

Ce sondage avait pour objectif d'aider le Ministère et les conseils scolaires à déterminer les pratiques prometteuses c'est-à-dire les initiatives efficaces menées par les conseils scolaires pour améliorer le rendement des apprenantes et apprenants des Premières Nations, métis et inuits. Selon une analyse des résultats du sondage, l'étendue et le nombre des occasions et des ressources de perfectionnement professionnel offertes au personnel enseignant et non enseignant augmentent substantiellement. Les écoles intègrent l'histoire, la culture et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'environnement scolaire ainsi que dans les activités d'enseignement et d'apprentissage proposées en classe. On constate une sensibilisation et une meilleure compréhension des besoins des élèves des Premières Nations, métis et inuits. Les sections 7, 8 et 9 du présent rapport fournissent des précisions sur certaines de ces initiatives.

Grandes réalisations

L'analyse des résultats du sondage sur les pratiques prometteuses (2012) révèle que le Halton District School Board a créé des profils de rendement scolaire pour l'ensemble des élèves du conseil s'identifiant comme Premières Nations, Métis et Inuits. Pour déterminer les tendances du rendement, le conseil peut maintenant effectuer le suivi des résultats des tests normalisés et de l'accumulation de crédits.

6.2 Résultats du sondage pour le rapport d'étape de 2013

L'objectif de ce sondage était de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre du Cadre ayant trait à chacune des 10 mesures de rendement. Selon les parents ayant répondu au sondage, bon nombre d'écoles de la province ont été en mesure d'inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans le curriculum. Les figures 16 à 19 montrent des exemples de réponses reçues d'élèves, de parents et de tuteurs, du personnel enseignant et non enseignant, ainsi que d'organismes communautaires.

Figure 16 : Perception des parents/tuteurs sur l'intégration au curriculum des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Le sondage a permis aux parents et tuteurs d'exprimer leur perception sur la manière dont sont intégrées au curriculum les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, ainsi que sur les mesures adoptées par les conseils scolaires pour favoriser l'acquisition de connaissances et la sensibilisation s'y rapportant. C'est ainsi que le Ministère a pu se faire une meilleure idée des progrès accomplis en regard des mesures de rendement 8 et 10 (participation accrue des parents des Premières Nations, métis et inuits à l'éducation de leurs enfants, et intégration de possibilités pédagogiques qui permettent d'améliorer de manière significative la sensibilisation à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits.)

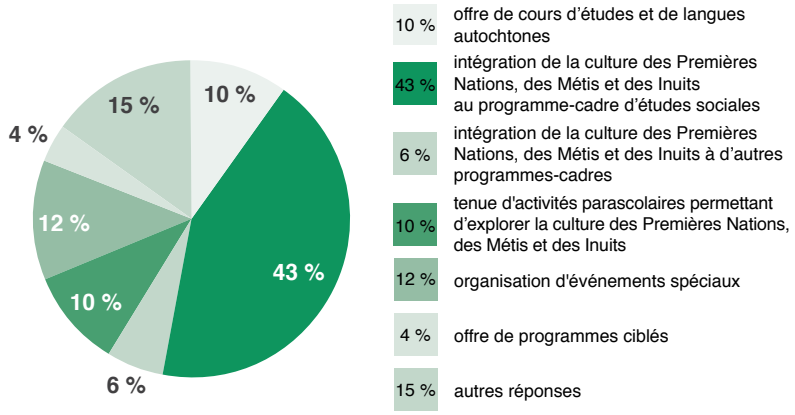

Source : Sondage pour le rapport d'étape (2013)

Le sondage pour le rapport d'étape visait aussi à recueillir des données sur l'offre d'activités axées sur le perfectionnement professionnel et sur l'élaboration de ressources destinées aux éducatrices et éducateurs pour les aider à mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits (mesure de rendement 7).

Figure 17 : Participation du personnel enseignant et non enseignant à des activités de perfectionnement professionnel ciblé

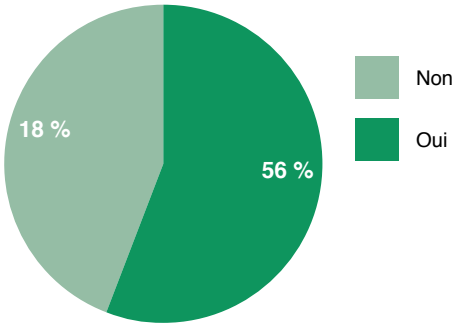

Source : Sondage pour le rapport d'étape (2013)

Cinquante-six pour cent du personnel enseignant et non enseignant ayant répondu dit avoir participé à des activités de perfectionnement professionnel visant particulièrement à aider les élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Figure 18 : Application de la formation et des ressources de perfectionnement professionnel dans l'exercice des fonctions du personnel enseignant et non enseignant

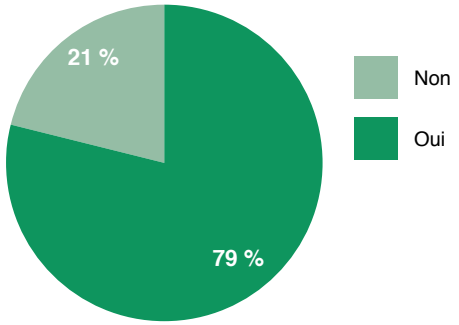

Source : Sondage pour le rapport d'étape (2013)

Une grande majorité du personnel enseignant et non enseignant ayant participé à des activités de perfectionnement professionnel axées sur les Premières Nations, les Métis et les Inuits, telles que l'acquisition de connaissances et la sensibilisation concernant l'histoire, les cultures et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits, a été capable d'appliquer en classe ce qu'elle a appris.

Figure 19 : Perception des organismes communautaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits sur le développement des capacités d'affirmation de l'identité autochtone

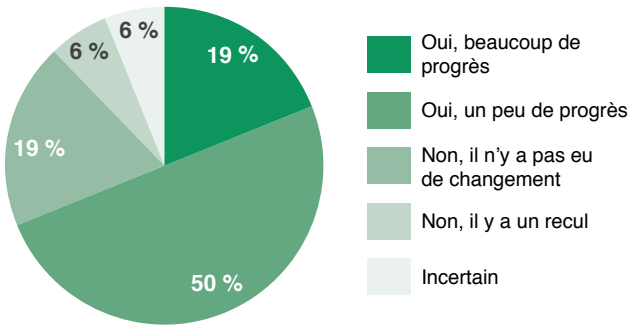

Source : Sondage pour le rapport d'étape (2013)

Selon les résultats du sondage auprès des organismes communautaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits, l'accent est mis sur le développement des capacités d'affirmation de l'identité autochtone, y compris l'appréciation de l'histoire, des cultures et des perspectives des Autochtones par l'ensemble des élèves et du personnel des conseils scolaires. Les répondants ont estimé que les initiatives visant à encourager le soutien et l'engagement des familles et des collectivités s'étaient multipliées depuis la mise en œuvre du Cadre en 2007 (mesure de rendement 9).

7
Soutien des élèves (mesures de rendement 5 et 6)

Bon nombre d'initiatives et de projets ont été mis en œuvre dans les trois dernières années grâce à l'établissement de partenariats entre des conseils scolaires et des organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits en vue d'aider les élèves à améliorer leur estime de soi, souvent en instaurant des milieux sécuritaires et respectueux sur le plan culturel, ainsi qu'en permettant aux élèves autochtones de mieux se faire entendre.

Mesures de rendement 5 et 6 du Cadre :

5. Amélioration substantielle de l'estime de soi des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

6. Collaboration accrue entre les administrations scolaires des Premières Nations et les conseils scolaires pour veiller à ce que les élèves des Premières Nations dans les collectivités des Premières Nations reçoivent la préparation nécessaire pour réussir quand ils passent dans des écoles financées par la province.

Le ministère de l'Éducation manifeste sa détermination en soutenant les initiatives suivantes, qui ensemble contribuent à promouvoir encore les mesures de rendement 5 et 6 :

- **Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits** (qui fait partie des Subventions pour les besoins des élèves). L'allocation pour 2012-2013 devrait s'élever à 42,8 millions de dollars, somme supérieure aux 10,5 millions de dollars accordés en 2007, année d'introduction du supplément. Cette augmentation est attribuable en partie à une hausse constante du nombre d'élèves inscrits aux cours de langues et d'études autochtones :
  - en 2011-2012, 5 970 élèves étaient inscrits aux cours de langues autochtones, contre 4 248 en 2006-2007.
  - en 2011-2012, 13 375 élèves étaient inscrits aux cours d'études autochtones, contre 1 097 en 2006-2007.

- **Programmes parallèles d'éducation secondaire offerts dans les centres d'amitié autochtones.** Instaurés en 1990 pour remédier au décrochage des élèves autochtones vivant en milieu urbain, ces programmes aident les élèves autochtones à satisfaire aux exigences pour obtenir leur diplôme d'études secondaires. Administrés en partenariat avec l'Ontario Federation of Indian Friendship Centres (OFIFC), ces programmes sont offerts par 11 centres d'amitié en Ontario, en partenariat avec un conseil scolaire. On attribue à chaque programme une école secondaire dont le rôle est d'accorder des crédits. Durant l'année scolaire 2011-2012, plus de 1 000 élèves étaient inscrits à un programme parallèle d'éducation secondaire.
- **Projets *Exprime-toi*.** Les projets *Exprime-toi* aident les élèves autochtones à s'engager sur le plan scolaire et social à l'école en utilisant la boîte à outils de l'initiative « Les élèves en tant que chercheurs », pour mener des enquêtes collaboratives sur des sujets qui leur tiennent à cœur, par exemple le développement du leadership. Depuis le lancement du programme, le Ministère a financé toutes les propositions de projets des élèves des Premières Nations, métis et inuits, pour un total de 81.
- **Partenariats financés par le Ministère entre les organismes autochtones et les conseils scolaires pour la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein.** Depuis 2011, le Ministère a financé 16 études de cas sur la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein. Le partenariat entre l'Ottawa Inuit Children's Centre et l'Ottawa Carleton District School Board est un exemple concret de ce type de collaboration. Les bienfaits économiques des investissements dans la petite enfance sont bien démontrés.
- **Colloque ontarien sur la recherche en éducation.** En 2012, le Simcoe Muskoka Catholic District School Board a présenté *Making Good Tracks – An Indigenous Model in Support of First Nation, Métis and Inuit Student Achievement with Benefits for All*. Cette étude lui a valu le prix Gold Medallion soulignant l'innovation et l'excellence en éducation, décerné par la National School Public Relations Association. Le projet vise à améliorer les milieux et les résultats d'apprentissage des élèves des Premières Nations, métis et inuits. Il a aussi permis d'accroître le niveau de sensibilisation à la culture, aux langues, à l'histoire et aux perspectives des Autochtones dans les écoles catholiques du comté de Simcoe et du district de Muskoka.

Grandes réalisations

À la Charles H. Best Middle School de Toronto, un groupe d'élèves du cours CyberARTS de 7e année a créé de courtes vidéos en collaboration avec le comité consultatif autochtone de l'école afin d'aborder des questions d'actualité concernant l'identité autochtone. Les vidéos traitent de sujets comme le rôle de l'ascendance et de la culture dans la construction identitaire et constituent un projet chargé de sens mettant l'accent sur la justice sociale. Elles seront présentées à l'ensemble de la collectivité par l'intermédiaire du Centre de l'éducation autochtone du conseil scolaire.

Des élèves de la Timmins High School ont eu recours à la boîte à outils de l'initiative *Les élèves en tant que chercheurs* pour mettre sur pied un conseil consultatif de la jeunesse autochtone constitué de sept membres, afin de s'exprimer sur des questions qui leur tiennent à cœur dans le contexte d'un projet *Exprime-toi*. Ce groupe discute des expériences que vivent les jeunes autochtones à leur passage vers des écoles provinciales.

Les élèves de 7e et 8e années du Conseil scolaire du Grand-Nord de l'Ontario ont participé à projet multimédia en éducation artistique pour les encourager à exprimer leur identité grâce à l'utilisation d'animaux totémiques des Autochtones. Les élèves ont ainsi créé leur autoportrait pour ensuite y ajouter l'animal totémique qui les représentait le mieux. Les 240 œuvres réalisées sont compilées dans une livre témoignage intitulé Sawsékikshu … mes racines autochtones. La publication de ce recueil a permis aux élèves de rehausser leur estime de soi et d'être plus sensibles à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières nations, des Métis et Inuits.

- **Écho d'un peuple fier et métissé. Un spectacle qui ouvre les yeux!** Ses créateurs travaillent en collaboration avec les conseils scolaires de langue française pour monter cette production qui fait revivre la passionnante aventure du Canada et de l'Ontario français en faisant le récit de la rencontre des Premières Nations et des Français, ainsi que de la naissance de la Nation métisse en Ontario.
- **Sommet pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones.** Ce cinquième sommet a été appuyé par un partenariat entre l'Ontario Native Women's Association et le ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation travaille aussi en partenariat pour donner suite à bon nombre de recommandations découlant de ce sommet, notamment en

matière de prévention de l'intimidation, d'instauration d'un climat positif et de formation en compétence culturelle.

- **Esprit ouvert, esprit sain : Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances.** Au titre de cette stratégie multiministérielle, le gouvernement s'est engagé à octroyer un financement annuel de 6,25 millions de dollars à des organismes autochtones pour recruter à travers la province plus de 80 travailleurs spécialisés en santé mentale et en toxicomanie. Ce personnel assurera la prestation de services directs et culturellement adaptés à 4000 enfants et jeunes autochtones de plus, par année. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse travaille aussi à développer et à mettre en œuvre des services de formation en santé mentale et en toxicomanie à l'intention des Autochtones.
- **Ressources à l'intention des parents.** Les versions révisées de la brochure *L'intimidation : Essayons d'y mettre un terme* et des sondages sur le climat scolaire à l'intention des parents (2013) ont été rédigées en français et en anglais, puis traduites en 20 langues, y compris le cri, l'ojibway et l'oji-cri. La brochure est un guide pour contrer l'intimidation qui s'adresse aux parents ou tuteurs d'élèves des écoles élémentaires et secondaires.

8
Soutien des éducatrices et éducateurs (mesures de rendement 2 et 7)

Au cours des trois dernières années, le personnel enseignant et non enseignant de la province a participé en grand nombre à une gamme étendue d'activités de perfectionnement professionnel focalisant sur les élèves des Premières Nations, métis et inuits, ainsi que sur l'élargissement de leurs connaissances des cultures, de l'histoire et des perspectives des peuples autochtones, au profit des élèves autochtones comme de celui de l'ensemble des élèves. En outre, une variété de nouvelles ressources ont été produites à l'appui de cet objectif.

Mesures de rendement 2 et 7 :

2. Augmentation notable du personnel des Premières Nations, des Métis et des Inuits, enseignant et non enseignant, dans les conseils scolaires de l'Ontario

7. Satisfaction accrue des éducatrices et éducateurs des écoles financées par la province quant aux activités et aux ressources de perfectionnement professionnel prévues pour les aider à mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits

8.1 Auto-identification du personnel enseignant

Le Ministère entend collaborer avec les partenaires en éducation, y compris ceux qui représentent le personnel enseignant et non enseignant, et ses partenaires des Premières Nations, métis et inuits pour l'élaboration de lignes directrices sur l'auto-identification volontaire et confidentielle du personnel.

Les membres du personnel qui s'identifient comme Autochtones peuvent servir de mentors et de modèles, et contribuer à créer un milieu où les élèves autochtones peuvent connaître le succès.

8.2 Élaboration d'activités et de ressources de perfectionnement professionnel dans les conseils scolaires et grâce aux partenariats

Entre 2011 et 2013, on constate une augmentation considérable des activités et de ressources de perfectionnement professionnel mises à disposition du personnel enseignant et non enseignant (mesure de rendement 7). Ces initiatives ont aussi donné lieu à des partenariats accrus entre le Ministère, les conseils scolaires et des organismes communautaires et à la réalisation de projets s'y rapportant. En voici des exemples :

- ***Perspectives autochtones : Guide de la Boîte à outils.*** Cette collection de ressources pédagogiques en ligne a été créée pour aider le personnel enseignant des écoles élémentaires et secondaires de la province à introduire les perspectives autochtones dans leur pratique en classe ainsi qu'à enrichir la connaissance et la compréhension de l'histoire, des cultures et des traditions des Autochtones chez tous les élèves, autochtones et non autochtones. Plus de 80 000 exemplaires de la Boîte à outils ont été distribués et, durant l'année scolaire 2011-2012, plus de 350 enseignantes et enseignants ont reçu une formation sur la Boîte à outils. La formation se poursuit.
- **Revue du curriculum.** Depuis 2003, des représentantes et représentants de communautés et d'organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits participent au processus de revue du curriculum du Ministère, en offrant leurs idées pour inclure les perspectives autochtones dans les documents du curriculum et adapter leur contenu aux apprenantes et apprenants autochtones. Par exemple, des attentes et des exemples ayant trait aux écoles résidentielles se trouvent maintenant dans le programme-cadre d'études sociales, d'histoire et de géographie de l'élémentaire, et dans les programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, et de sciences humaines et sociales, du secondaire.
- **Financement de ressources élaborées par les conseils scolaires.** Le Ministère a financé l'élaboration à l'échelon local de ressources pour mieux intégrer dans le curriculum la connaissance et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Voici des exemples :
  - *Sharing the Way: Aboriginal Cultures and Traditions* (2010), Eastern Ontario Catholic Curriculum Cooperative;
  - *The Birthplace of the Peacemaker: A Booklet of Activities to Support Grade 6 Literacy and Social Studies Curriculum* (2010), Hastings and Prince Edward District School Board;
  - *Getting to Know Turtle Island: Incorporating First Nation, Métis and Inuit Perspectives K-8* (avec des commentaires de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits) (2010), Limestone District School Board;
  - *Seven Grandfather Teachings: Incorporating Locally Developed Lessons into All Elementary Grade Levels* (2009-2013), Rainy River District School Board.

Grandes réalisations

Sylvia Smith, enseignante de l'Ottawa Carleton District School Board, a reçu le **Prix d'histoire du Gouverneur général pour l'excellence en enseignement** pour son outil Project of Heart qui informe les jeunes sur les **inégalités du système d'écoles résidentielles**. Son outil est désormais utilisé en classe partout au pays.

Le Conseil scolaire catholique Franco-Nord a fait appel à une aînée métisse francophone, citoyenne de la Nation métisse de l'Ontario, à titre de personne-ressource en éducation autochtone pour ses écoles élémentaires. Les ateliers qu'elle a animés ont permis aux élèves et au personnel enseignant de découvrir le patrimoine culturel des Métis, tout en donnant une nouvelle orientation à l'intégration de la perspective autochtone au curriculum. Ces ateliers portaient, entre autres, sur la spiritualité, les coutumes, les traditions de certaines communautés autochtones du Canada.

- **Deux manuels et guides pédagogiques en études autochtones** ont été publiés en 2011-2012; ce sont les premiers manuels d'études autochtones inscrits sur la Liste Trillium, qui comprend les manuels approuvés pour utilisation dans les écoles de l'Ontario.
- **Projet de perfectionnement professionnel de la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario.** Grâce à des instituts d'été axés sur l'intégration des perspectives autochtones en classe, 90 enseignantes et enseignants de l'Ontario ont travaillé avec leurs élèves pour créer des livres de vie (récits personnels de leur vie). En échangeant leurs récits avec une classe partenaire, ces élèves ont pu connaître des pairs aux origines et aux vécus différents.
- **Appui continu à l'Ontario Native Education Counselling Association** (ONECA) pour la prestation du Programme de formation d'orienteurs autochtones. Les personnes ayant réussi ce programme offrent leurs services d'orientation et de soutien aux élèves autochtones fréquentant les écoles élémentaires et secondaires dans les réserves et hors réserve. À partir de données fournies par des orienteurs de partout en Ontario, l'ONECA a aussi créé des ressources pour les écoles, qui sont traduites dans plusieurs langues des Premières Nations.

- **Cercle de lumière de 2011 : Conférence sur l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits.** Le ministère de l'Éducation, en partenariat avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, ainsi que ses partenaires autochtones, était l'hôte de cette troisième conférence qui s'est tenue du 14 au 16 novembre 2011. Le thème « Learning Together for Student Success » reflète la volonté partagée du Ministère de collaborer au soutien du rendement des élèves autochtones et d'accroître chez tous les élèves le niveau de connaissance et de sensibilisation en ce qui a trait à l'histoire, aux cultures et aux perspectives des Autochtones.
- **Monographies de recherche « Faire la différence... »** Cette série comprend des documents d'apprentissage professionnel conçus pour aider le personnel enseignant à créer des occasions d'apprentissage pour les élèves autochtones. Voici des exemples : *L'éducation au service de la viabilité écologique : intégrer les philosophies et les pratiques autochtones* et *L'intégration des enseignements et des valeurs autochtones dans la salle de classe.*

Grandes réalisations

« Notre responsable de l'éducation autochtone s'est révélé essentiel pour l'accès aux ressources (livres, films, musique, sites Web, Boîte à outils, etc.), aux stratégies d'enseignement (p. ex. les cercles de discussion) et aux points de vue authentiques des communautés autochtones. » [Traduction]

– Répondant au sondage (2013), Durham District School Board

8.3 Perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs dans les écoles des Premières Nations et les écoles fédérales

De 2009 à 2013, les activités et les ressources de perfectionnement professionnel prévues pour aider le personnel enseignant et non enseignant à mieux servir les élèves des Premières Nations, métis et inuits ont beaucoup évolué. En voici des exemples :

- **Occasions d'apprentissage professionnel – atelier Faire croître le succès.** Cet atelier est concu pour aider le personnel enseignant et de direction à promouvoir les pratiques pédagogiques et à soutenir la transition des élèves des Premières Nations qui étaient déplacés dans des écoles financées par la province. Les participants ont acquis des connaissances sur les principes et les politiques qui s'appliquent aux pratiques d'évaluation et de communication dans les programmes

comme la Majeure haute spécialisation, l'éducation coopérative et les programmes à double reconnaissance de crédit, ainsi que les politiques sur la reconnaissance des acquis et les exigences pour l'obtention du diplôme en matière de compétences linguistiques dans les écoles secondaires.

- **Projet pilote Premières Nations – BREO.** Lancé en septembre 2012 par le Ministère en collaboration avec Chiefs of Ontario, ce projet permet à des communautés et des organismes des Premières Nations qui offrent ou coordonnent des programmes de la maternelle à la 12e année d'avoir accès, dans les écoles des Premières Nations, à la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BREO), une collection de plus de 31 000 ressources d'apprentissage numériques – avec accès protégé par un mot de passe – destinées au personnel enseignant et aux élèves. Ces ressources, qui portent sur le curriculum de l'Ontario, comprennent des plans de leçon, des vidéos, des activités, des cartes et du contenu multimédia interactif dans divers formats. Ce projet pilote constituait une première étape pour donner à toutes les écoles des Premières Nations de l'Ontario accès à la BREO.

9

Renforcement de l'engagement et sensibilisation dans les conseils scolaires (mesures de rendement 8, 9 et 10)

La participation des conseils scolaires à des projets avec des communautés et des organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits augmente à un rythme constant. La majorité des collaborations mettent l'accent sur la sensibilisation culturelle et l'acquisition de connaissances.

Mesures de rendement 8, 9 et 10 du Cadre :

8. Participation accrue des parents des Premières Nations, métis et inuits à l'éducation de leurs enfants

9. Augmentation des occasions de partage des connaissances, de collaboration et de règlement des problèmes entre les collectivités autochtones, les gouvernements et les administrations scolaires des Premières Nations, les écoles, les conseils scolaires et le ministère de l'Éducation

10. Intégration de possibilités pédagogiques qui permettent d'améliorer de manière significative la sensibilisation de tous les élèves et des éducatrices et éducateurs à la richesse et à la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations, des Métis et des Inuits

Grandes réalisations

Le Peel District School Board a créé un cercle consultatif en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Ce cercle est devenu un forum ouvert et transparent permettant aux organismes communautaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi qu'au personnel du conseil de parler des préoccupations communes relatives à la participation, au rendement et à la réussite continue des élèves des Premières Nations, métis et inuits.

Grandes réalisations

Le Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (CSCNO) collabore avec ses élèves et leurs familles ainsi que ses partenaires en éducation autochtone par l'entremise de son comité consultatif sur l'éducation autochtone. Ce comité a pour mandat d'examiner des priorités, des stratégies et des enjeux de l'éducation autochtone dans les écoles du CSCNO et de formuler des recommandations au Conseil quant à la planification et la mise en œuvre de l'éducation autochtone afin de bien répondre aux besoins des élèves qui s'identifient comme Premières Nations, Métis et Inuits.

9.1 Initiatives des conseils scolaires

Une majorité des communautés et des organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits ayant répondu au sondage pour le rapport d'étape de 2013 convient que les élèves dans les écoles et les conseils locaux comprennent mieux les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Les conseils scolaires participent davantage à des projets avec les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Par suite de l'orientation et du soutien continus offerts par les conseils à tous les employés des écoles, le personnel enseignant et non enseignant est devenu de plus en plus présent et engagé dans les initiatives de sensibilisation culturelle des conseils scolaires visant à soutenir les élèves des Premières Nations, métis et inuits.

La mesure de rendement 8 est au coeur de nombreuses initiatives visant à encourager la participation des parents des Premières Nations, métis et inuits à l'éducation de leurs enfants en offrant des milieux accueillants et culturellement adaptés. Ces activités ont aussi permis d'attirer l'attention sur la mesure de rendement 10 en intégrant des occasions d'apprentissage non seulement pour les élèves autochtones, mais aussi pour l'ensemble des élèves. Les initiatives présentées ci-après comprennent des rencontres de parents, des projets conjoints et des groupes de travail ainsi que de nombreuses activités de sensibilisation aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits.

Grandes réalisations

Le comité consultatif des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Kenora Catholic District School Board a été d'une grande aide pour le conseil sur les plans suivants :

- maintien du contact avec les parents;
- participation des aînés de la région aux services de prière;
- intégration du contenu autochtone dans tout le curriculum;
- communication de renseignements sur les activités culturelles et partage approfondi d'idées.

À l'école secondaire publique De La Salle, du Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, des élèves ont participé à la réalisation d'un projet dirigé par Christian Pilon, voyageur authentique métis franco-ontarien, qui leur a permis de vivre toutes les étapes de la fabrication d'un canot en écorce de bouleau en utilisant les mêmes méthodes et ressources que leurs ancêtres. C'est le 4 juin 2013 que les élèves ainsi que les membres du personnel de l'école ont mis leur canot à l'eau dans la rivière des Outaouais, dans le cadre de l'évènement Aventure Champlain, à l'Île Petrie. Christian Pilon a rendu hommage à ses ancêtres en ces mots : « Le canot symbolise un mode de vie en harmonie avec la nature. »

- **Depuis 2007, le Ministère a financé plus de 1 000 projets des conseils pour la mise en œuvre du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.** Ces projets favorisent des approches de collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits pour des initiatives telles que la participation des élèves, le mentorat, le développement de l'estime de soi, l'élaboration de politiques d'auto-identification et la sensibilisation.
- **Conseils consultatifs des Premières Nations, des Métis et des Inuits.** En 50 conseils scolaires avaient mis sur pied un conseil consultatif des Premières Nations, des Métis et des Inuits (contre 30 conseils scolaires en 2009). Les conseils consultatifs ont facilité et soutenu de plusieurs façons la mise en œuvre plus poussée du Cadre dans leurs conseils scolaires respectifs. Ils ont tissé des relations de travail avec les communautés, amélioré la communication en partageant des informations et des pratiques exemplaires et prometteuses, en plus de collaborer à l'amélioration des politiques d'auto-identification.

- **En 2012, 64 conseils scolaires ont rapporté avoir désigné un responsable de l'éducation autochtone.** Ces personnes jouent un rôle inestimable dans la direction de la mise en œuvre d'initiatives et de programmes conçus pour aider les élèves autochtones à réussir, pour sensibiliser et mieux faire comprendre les cultures, l'histoire et les perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.
- **Grâce à la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, tous les conseils scolaires travaillent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique d'équité et d'éducation inclusive.** Une telle politique appuie les principes et les objectifs du Cadre. Les politiques d'équité et d'éducation inclusive des conseils scolaires visent à déceler et éliminer les obstacles systémiques et les préjugés ou partis pris discriminatoires, de manière à améliorer le rendement et le bien-être des élèves. De récentes modifications à la *Loi sur l'éducation (Loi de 2012 pour des écoles tolérantes)* ont créé une exigence législative : les conseils scolaires et les écoles doivent intégrer les principes d'équité et d'éducation inclusive dans tous les milieux d'apprentissage et toutes les activités.
- **Initiatives pour la participation et l'engagement des parents (PEP).** Ces initiatives soutiennent l'engagement accru des parents tant à l'échelle locale que régionale et provinciale. Le Ministère a financé, 171 projets axés sur les communautés de parents autochtones grâce à des subventions destinées aux conseils d'école, aux groupes sans but lucratif régionaux ou provinciaux, ainsi qu'aux communautés et organismes des Premières Nations et des Métis.
- **Conseil consultatif ministériel des élèves.** Ce conseil qui compte une représentation d'élèves des Premières Nations, métis et inuits donne son opinion au gouvernement sur des questions qui concernent les élèves.
- **Mise sur pied en 2011 de la Table provinciale francophone EDU/FCU en matière d'éducation autochtone.** Ce comité sert de forum provincial aux conseils scolaires, collèges, universités bilingues et communautés autochtones de langue française pour partager des ressources, des informations, des initiatives, des études et des programmes visant à soutenir les élèves autochtones. L'an dernier, la Table a centré son attention sur les moyens de favoriser les transitions des élèves autochtones, du palier secondaire au postsecondaire.
- **Projet pilote pour les jeunes autochtones en milieu urbain.** En novembre 2007, le Ministère a investi environ trois millions de dollars dans un projet pilote administré par le Council of Ontario Directors of Education (CODE) pour élaborer trois modèles d'éducation autochtones pour les élèves des Premières Nations, métis et inuits du Simcoe County District School Board, du Lakehead District School Board and du

Toronto District School Board. À titre d'exemple, le Simcoe County District School Board a constaté en quatre ans que le taux d'amélioration aux évaluations provinciales de 3e et de 6e année des élèves s'identifiant comme Autochtones a dépassé celui de l'ensemble des élèves de ses écoles et celui des élèves des écoles de langue anglaise de la province.

9.2 Établissement de partenariats

Beaucoup de progrès ont été faits concernant la mesure de rendement 9; le Ministère continue d'entretenir ses relations de travail et d'établir des partenariats efficaces. Voici quelques exemples :

- **Protocole d'entente avec la Métis Nation of Ontario (2009).** Depuis la signature du protocole en 2009, le Ministère et la Métis Nation of Ontario collaborent étroitement à plusieurs initiatives comme la trousse d'éducation métisse, produite en français et en anglais, est utilisée dans les écoles de la province. Les partenariats entre les communautés et les conseils scolaires métis ont entraîné l'établissement de relations de travail fructueuses. Des séances d'information *Infinite Reach* dans le cadre d'un camp pendant le congé de mars aident les élèves des écoles secondaires métisses à évaluer leurs options pour les études postsecondaires.
- **Programme des partenariats en éducation (PPE) d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC).** L'objectif général du PPE est d'améliorer le rendement des élèves des écoles financées par la province et de celles des Premières Nations grâce à des ententes de partenariat, à l'échange d'expertise et de services ainsi qu'à la coordination de projets d'apprentissage visant les élèves des Premières Nations. L'Ontario participe à trois tables de PPE distinctes avec AADNC et les organismes des Premières Nations suivantes : Nishnawbe Aski Nation (NAN), Grand Council of Treaty #3 et l'Association of Iroquois and Allied Indians en partenariat avec l'Indigenous Education Coalition.
- **Protocole d'entente avec Nishnawbe Aski Nation et le Canada.** Le 9 avril 2013, le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et NAN ont conclu un protocole d'entente sur l'éducation des Premières Nations. Par cette entente, le Canada, l'Ontario et NAN se sont engagés à collaborer à l'amélioration des résultats scolaires des élèves des Premières Nations dans les écoles dirigées par les Premières Nations et dans celles financées par l'Ontario. Le protocole définit cinq domaines de collaboration prioritaires :

  1. amélioration des services d'appui aux élèves, y compris par des mesures visant à accroître la sécurité et le bien-être ainsi que des mécanismes de transition, de rétention et de soutien des élèves qui ne vivent pas dans le foyer familial;

2. enrichissement du curriculum pour inclure et intégrer les cultures, l'histoire, les perspectives et les langues des Premières Nations;
3. étude des manières d'améliorer la gouvernance et l'administration, y compris par la participation appropriée des Premières Nations dans les écoles financées par la province et au sein d'organismes consultatifs, ainsi que des options organisationnelles pour améliorer la prestation des services de deuxième niveau dans les écoles administrées par les Premières Nations;
4. enrichissement des ressources humaines en augmentant le nombre d'employés des Premières Nations, y compris d'aînés, dans les écoles financées par la province tout en explorant des mécanismes de perfectionnement professionnel collectif et d'échange entre le personnel des systèmes d'éducation des Premières Nations et de la province;
5. amélioration de la participation des parents dont les enfants fréquentent une école éloignée de leur communauté.

- **Discussions fédérales-provinciales avec la Nation anishinabek sur l'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations.** En novembre 2009, le gouvernement de l'Ontario et la Nation anishinabek (Union of Ontario Indians) ont signé un protocole d'entente confirmant leur collaboration sur des questions relatives à la création d'un système d'éducation élémentaire et secondaire des Premières Nations sur le territoire de la Nation anishinabek. Le protocole définit un cadre au sein duquel les parties collaborent à l'atteinte d'objectifs communs menant à un accord sur l'éducation entre l'Union of Ontario Indians et le Canada.
- **Appui du Ministère pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC) et le Groupe de travail sur les affaires autochtones.** Une des initiatives porte sur la collaboration des provinces et des territoires avec Statistique Canada par le biais du CMEC, pour l'élaboration d'une approche harmonisée visant la collecte de données nationales et l'élaboration d'indicateurs sur les élèves autochtones qui s'identifient comme tels. Ce travail est une activité clé de *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, un cadre visant à combler l'écart entre les élèves autochtones et non autochtones au chapitre du rendement scolaire et du taux d'obtention du diplôme.

10

Prochaines étapes en vue d'atteindre les objectifs de la stratégie d'éducation autochtone

Le Ministère a remporté beaucoup de succès dans la mise en œuvre des principaux engagements décrits dans le *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*. L'approche suivie a été progressive, consolidant les acquis chaque année sans jamais ralentir.

La prochaine étape de mise en œuvre maintiendra les activités essentielles établies lors des six premières années à l'appui de l'intégration de perspectives autochtones à l'échelle du système d'éducation provincial. Elle permettra également de mieux se concerter avec les communautés, les organismes et les partenaires en éducation autochtones en vue d'adopter les approches de coopération nécessaires pour combler l'écart chez les apprenantes et apprenants autochtones.

Une des grandes priorités du gouvernement de l'Ontario est de combler les écarts au chapitre du niveau de scolarité. Le Ministère de l'Éducation et les conseils scolaires, de même que les partenaires des Premières Nations, des Métis et des Inuits, sont d'avis que des progrès importants peuvent être accomplis, et que la réussite repose sur une collaboration progressive ainsi que des mesures de soutien ciblées.

Les fonds destinés à la mise en œuvre du Cadre sont affectés grâce au Supplément pour l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits (qui fait partie des Subventions pour les besoins des élèves) ainsi que grâce aux projets annuels des conseils approuvés par le Bureau de l'éducation autochtone. De plus, le budget provincial de 2013 prévoit cinq millions de dollars additionnels en financement ciblé pour des projets qui aident à

combler l'écart de rendement entre les élèves autochtones et tous les élèves, y compris pour la mise en œuvre du *Cadre d'élaboration des politiques de l'Ontario en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits*.

Le gouvernement de l'Ontario entend donner aux élèves des Premières Nations, métis et inuits toutes les possibilités de réussir. Le gouvernement de la province croit en effet que tous les enfants devraient avoir accès aux mêmes possibilités et qu'à ce titre, le gouvernement fédéral a la responsabilité de donner ces mêmes possibilités aux élèves autochtones grâce à un financement approprié de l'éducation des élèves des Premières Nations dans les réserves.

Le Ministère, en partenariat avec les communautés, les conseils scolaires, les partenaires autochtones, le gouvernement fédéral et d'autres intervenants en éducation, suivra une voie pavée de réussites concrètes pour soutenir les élèves des Premières Nations, métis et inuits de la province.

10.1 Planification de la mise en œuvre pour 2013-2014 et au delà

À l'automne 2013, le Ministère publiera un plan visant à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'éducation autochtone et du Cadre en 2013-2014 et au delà. Parmi les éléments du plan, mentionnons :

- l'adoption d'une approche ambitieuse et axée sur les points forts qui créera les conditions favorables à la réussite des élèves autochtones;
- le maintien de discussions continues avec les partenaires des Premières Nations, métis et inuits pour trouver des occasions de collaboration et de renforcement des capacités dans tout le secteur;
- la sensibilisation à l'histoire, aux cultures, aux langues et aux perspectives autochtones;
- l'augmentation de l'utilisation, de l'analyse et de la communication des données d'auto-identification pour mesurer la réussite des élèves autochtones et pour trouver des stratégies visant à combler les écarts de rendement;
- l'augmentation du nombre d'élèves et de familles qui choisissent de s'auto-identifier afin de mieux comprendre la démographie, les difficultés et les réussites des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- une meilleure harmonisation et intégration des priorités et des initiatives du Ministère, y compris :
  - l'augmentation de la participation des élèves des Premières Nations, métis et inuits aux programmes établis menant à la réussite et au bon rendement des élèves;
  - l'augmentation de la participation des élèves des Premières Nations, métis et inuits aux activités de mobilisation;

    - l'élaboration d'une approche globale et intégrée visant la santé et le bien-être des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
    - l'augmentation du soutien pour la transition des élèves des Premières Nations, métis et inuits;
- la définition d'objectifs ambitieux pour le rendement des élèves autochtones s'identifiant comme tels afin de combler les écarts de rendement.

Le Ministère entreprendra des discussions avec les partenaires des Premières Nations et les intervenants clés en éducation pour explorer des occasions de renforcer les capacités dans les écoles administrées par les Premières Nations.

La mise en œuvre du Cadre au sein des conseils scolaires et des écoles tient compte de la diversité des circonstances et des besoins locaux. Le Ministère sait que la capacité à surveiller et à combler les écarts de rendement dépend de la participation continue et accrue des élèves, des parents et des communautés au processus d'auto identification volontaire. Ainsi, le Ministère continuera d'inviter les écoles et les conseils scolaires à mobiliser les communautés et les partenaires locaux, à hausser le niveau d'engagement entre le Ministère et les principaux organismes autochtones, ainsi qu'à explorer les occasions de partager les données.

Des bases solides ont été mises en place. Le Ministère, en collaboration avec les conseils scolaires, les intervenants des Premières Nations, des Métis et des Inuits et ses partenaires en éducation, continuera de bâtir sur les succès remportés pour travailler à améliorer le rendement scolaire des élèves autochtones qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario financées par les fonds publics et accroître chez tous les élèves le niveau de connaissance et de sensibilisation de l'histoire, de la culture et des perspectives des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

13-177

ISBN 978-1-4606-2929-1 (PDF)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013